



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 5 février 2018 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
M. Stéphane Beauregard  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

19-02-2018

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard  
appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Présentation des états financiers au 31 décembre 2017 par Mme Diane Fortin, FBL;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 15 et du 22 janvier 2018;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2018;
8. Demande de traverse d'un fil électrique au-dessus de la route par M. Simon Caron;
9. Avis de motion - Règlement relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité du Canton de Roxton;
10. Subvention « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local »- Confirmation de l'utilisation pour l'année 2016;
11. Avis de motion – Règlement numéro 319-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant toute réglementation antérieure quant à cet objet;
12. Formation « Comptabilité municipale: des résultats détaillés à la situation financière »;
13. Liste des personnes endettées;

14. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton - Adoption du plan de mise en œuvre;
15. Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2017 – Demande de participation financière;
16. Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2017 – Nomination d'un bénévole;
17. Dépôt des formulaires DGE-1038« Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus »;
18. Dépôt de la liste des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec le même contractant totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ pour l'année 2017;
19. Coop de solidarité de santé de la MRC d'Acton – Programme de commandite 2018;
20. Liste des comptes;
21. Divers :
  - 21.1. Bibliothèque de Roxton Falls – Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants;
22. Rapport des comités;
23. Correspondance;
24. Questions de l'assemblée;
25. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. **Présentation des états financiers au 31 décembre 2017**

M. Dany Coderre, du cabinet de comptables FBL, présente les états financiers de la Municipalité du Canton de Roxton au 31 décembre 2017.

20-02-2018

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 15 et du 22 janvier 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 15 et du 22 janvier 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

21-02-2018

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de  
l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

22-02-2018

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ de M. Normand Dufresne (matricule 7649-45-4950)**

CONSIDÉRANT QUE M. Normand Dufresne est propriétaire du lot numéro 4 006 030, propriété ayant le matricule 7649-45-4950 situé sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE M. Normand Dufresne procède à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir procéder à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot no. 4 006 030;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland  
appuyé par M. Pascal Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette demande à la CPTAQ.

Adoptée

23-02-2018

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

24-02-2018

7. **Appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT QUE comme à chaque année de l'abat-poussière sera épandu sur les chemins de gravier et que le produit utilisé sera du chlorure de calcium liquide 35 %;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, tout achat de fourniture de plus de 25 000\$ doit être fait au moyen de soumissions par invitation envoyées auprès d'au moins 2 fournisseurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard  
appuyé par M. Éric Beaugard  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'envoyer des invitations à soumissionner aux fournisseurs pour une quantité de 125 000 litres d'abat-poussière.

Les soumissions devront être déposées au bureau municipal au plus tard mardi le 27 février 2018 à 11 h 00 et seront ouvertes le même jour à la même heure.

Adoptée

25-02-2018

8. **Demande de traverse d'un fil électrique au-dessus de la route par M. Simon Caron**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton est en voie d'adopter le Règlement numéro 320-2018 relatif à l'occupation de son domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation rencontrant les exigences de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande a pour but d'autoriser M. Simon Lamoureux Caron à traverser un fil électrique pour alimenter une station de pompage au-dessus du chemin Bachand (lot 4 607 939);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment abritant la station de pompage est installée sur le lot appartenant à Ferme Méliporc et que la construction de ce bâtiment par M. Lamoureux Caron a été autorisée par Ferme Méliporc;

CONSIDÉRANT QUE M. Lamoureux-Caron a adressé une demande à la CPTAQ afin d'acquérir les lots 3 842 241 et 5 013 075 appartenant à Ferme Méliporc;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'occuper le domaine public de la Municipalité doit être accordée par résolution du conseil;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Pascal Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité du Canton de Roxton autorise l'occupation de son domaine public, à savoir le lot numéro 4 609 939 (chemin Bachand), par le requérant soit Monsieur Simon Lamoureux Caron, qui devient le titulaire de cette autorisation aux conditions prévues à ce règlement;

Que la présente autorisation d'occupation du domaine public est accordée pour permettre la mise en place d'un câble électrique au-dessus du chemin Bachand (lot 4 609 939);

Que l'occupation devra être conforme aux dispositions prévues au règlement 320-2018 relatif à l'occupation de son domaine public;

Que les conditions applicables à cette autorisation sont les suivantes :

- Que M. Simon Lamoureux Caron sera responsable d'obtenir l'autorisation de Ferme Méliporc puisqu'ils sont actuellement les propriétaires des lots 3 842 241 et 5 013 075 et qu'une copie de l'autorisation devra être fournie à la municipalité;
- Que le fil électrique devra être installé selon la hauteur réglementaire;
- Qu'une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 1 000 000 \$ devra être fournie à la municipalité;

- Que dans l'éventualité où un poteau doit être planté pour l'installation du fil visé par la présente demande, celui-ci devra être planté à l'extérieur de l'emprise municipale;
- Que M. Lamoureux Caron devra s'engager par écrit à demeurer responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de son occupation, à prendre fait et cause pour la Municipalité et la tenir indemne dans toute réclamation pour de tels dommages;

Que la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

Adoptée

9. **AVIS DE MOTION - Règlement relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité du Canton de Roxton**

M. Bernard Bédard, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité du Canton de Roxton. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

26-02-2018

10. **Subvention « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local »- Confirmation de l'utilisation pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 178 376 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vise à confirmer l'utilisation de cette aide financière;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton atteste avoir dépensé la somme 181 737 \$ pour l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

11. **AVIS DE MOTION – Règlement numéro 319-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant toute réglementation antérieure quant à cet objet**

Le conseiller M. Éric Beauregard donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera soumis pour adoption un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

27-02-2018

12. **Formation « Comptabilité municipale: des résultats détaillés à la situation financière »**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Nancy Légaré à s'inscrire à la formation « Comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière » offerte par l'ADMQ au coût de 428 \$.

Adoptée

28-02-2018

14. **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton - Adoption du plan de mise en œuvre**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité locale de la MRC d'Acton doit adopter un plan dans lequel sont traduites les actions et conditions permettant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

ATTENDU QUE le projet de SCRSI révisé de la MRC d'Acton, incluant le plan de mise en œuvre, a fait l'objet d'une consultation auprès des municipalités locales de la MRC et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC d'Acton;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu, à cet égard, le 14 avril 2016;

ATTENDU QU'une première version du plan de mise en œuvre a été adoptée par le conseil lors de la séance du 2 mai 2016;

ATTENDU QUE, suite à la réception des commentaires du ministère de la Sécurité publique, la MRC a apporté des modifications au projet de SCRSI révisé et au plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de la nouvelle version du plan de mise en œuvre;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que soumis, le plan  
de mise en œuvre devant être annexé au projet de schéma de couverture  
de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Acton.

Adoptée

29-02-2018

15. **Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2017 – Demande de participation financière**

CONSIDÉRANT QU'une soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2017 sera organisée le 28 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de la soirée demande une contribution financière de 200 \$ à chacune des municipalités (Canton et Village);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière au  
montant de 200 \$ au Comité de la soirée des bénévoles.

Adoptée

16. **Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2017 – Nomination d'un bénévole**

Aucun bénévole ne sera nommé parmi les membres du conseil.

17. **Dépôt des formulaires DGE-1038« Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus »**

Tel que prévu dans la Loi sur les élections et les référendums, les formulaires DGE-1038 « *Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus* » complétés par les personnes ayant été élus ou ayant été candidats à l'élection du 5 novembre 2017 sont déposés.

18. **Dépôt de la liste des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec le même contractant totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ pour l'année 2017**

La liste des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec le même contractant totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ pour l'année 2017 a été présentée aux membres du conseil. La liste étant disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.



30-02-2018

20. **Liste des comptes**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 92 307.90 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

31-02-2018

21.1 **Bibliothèque de Roxton Falls – Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants**

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale de Roxton Falls dépose un projet dans le cadre du Pacte rural, pour l'achat de livre, le tout au montant de 3 600\$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution sollicitée au Pacte rural est de 2 880\$, soit 80% du projet, réparti comme suit : 1 440\$ provenant de l'enveloppe locale de la Municipalité du Canton de Roxton et 1 440\$ provenant de l'enveloppe locale de la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE la mise de fonds du promoteur, de l'ordre de 20%, soit un montant de 720\$, est assumé à même le budget annuel de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls (contribution versée par les municipalités du Canton et du Village);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet soumis par la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, pour l'achat de livre, au montant global de 3 600\$, prévoyant qu'une somme de 1 440\$ sera prise au Pacte rural dans l'enveloppe locale de la Municipalité du Canton de Roxton et 1 440\$ provenant de l'enveloppe locale de la Municipalité du Village de Roxton Falls, le solde de 720\$ étant à la charge de l'organisme en guise de mise de fonds au projet.

Adoptée

23. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

32-02-2018

25. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à  
21h45.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions  
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

---

